

Dossier de presse

Forum

Métiers du transport et de la logistique

Centre des Métiers du Transport et de la Logistique
Sinnamary

Rencontre sur les Métiers du Transport et de la Logistique

**Vendredi 25 septembre
9h00 à 14h00**

**C.F.A - Hôtel d'Entreprises
1, rue Bois de Rose
97315 Sinnamary**

Une séance de Job Dating est prévue de 9h à 12h.

Cette rencontre s'adresse tant aux chefs d'entreprise désireux d'être parfaitement informés sur cette formation qu'aux jeunes en quête d'une entreprise d'accueil.

Conatct
0594 29 96 80

Centre des Métiers du Transport et de la Logistique

Le Centre des Métiers du Transport et de la Logistique a ouvert ses portes en 2014.

Il se trouve à Sinnamary, au sein de l'Hôtel des entreprises de la commune, et dépend du CFA de la CCI Guyane.

Une section en apprentissage y enseigne le métier de Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandise.

Cette année scolaire 2015/2016, le CMTL va inaugurer sa deuxième promotion. Les cours vont débiter en octobre mais le Centre sera opérationnel dès lundi 28 septembre.

- **La formation** : Titre Professionnel Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandise
- **Durée**: octobre 2015 à décembre 2016, soit 980 heures
- **Pré-requis** : baccalauréat ou équivalent. Niveau de sortie : Bac +2 (niveau III RNCP)
- **Nombre de places** : 20 apprenants

La première promotion, dont la formation prend fin le 15 décembre prochain, comprenait 15 apprenants soit 5 de moins que la promotion actuelle.

Pour mener à bien son projet, la CCI Guyane s'est appuyée sur la municipalité de Sinnamary mais aussi sur les différents Groupements professionnels du secteur qui d'ailleurs viennent de réaffirmer leur volonté de poursuivre l'accompagnement du développement des formations « Transport ».

LE TECHNICIEN SUPERIEUR **de Transport Terrestre de marchandises**

Le technicien supérieur de transport terrestre de marchandises élabore et met en oeuvre des solutions de transport terrestre, combiné ou, plus rarement, multimodal, dans le respect de la réglementation. Représentant de l'entreprise auprès des tiers, le conducteur a un rôle commercial primordial.

Cette activité s'effectue à partir d'une demande de transport complexe (international ou multimodal) émanant d'un client, d'un prospect ou de son entreprise.

- Il forme des techniciens supérieurs qui auront pour mission d'assister un chef d'entreprise ou un chef d'exploitation dans le domaine des transports routiers, à une échelle nationale ou internationale.
- Dans cette optique, il est capable d'assumer la responsabilité d'un secteur d'activité de l'entreprise, le suivi administratif et commercial des marchandises et optimiser la prestation d'un transport ou d'une tournée.
- L'objectif de la formation est de contribuer à développer les capacités d'analyses et l'esprit de synthèse, les qualités d'initiatives, le sens des responsabilités vis-à-vis d'un groupe et l'aptitude au travail collectif, l'adaptabilité, l'autonomie, l'aptitude à la communication, le sens de la qualité, de la rigueur, de la précision, de la netteté et de l'utilité d'un travail déterminé.

Option transport terrestre (les Missions) :

- Il en **étudie la faisabilité** en fonction des contraintes de réglementation, de délai, de prix, des spécificités des marchandises.
- Il **négoce les conditions de réalisation du service** (nature des prestations, prix et délais) avec les intervenants internes ou externes à son entreprise, **bâtit une solution, met en place les opérations de transports combinés, coordonne les différentes interventions et régule les difficultés** pouvant apparaître.
- Il **suit les aspects budgétaires des opérations qu'il (elle) a initiées**, depuis la proposition de prix jusqu'à la facturation.
- Il **conçoit, met en place et contrôle l'ensemble des opérations d'un service d'exploitation des transports** en mobilisant les moyens humains (les personnels sédentaires et roulants) et les moyens matériels, techniques et organisationnels du service exploitation des transports.
- Il **manage les personnels sédentaires et roulants** impliqués dans les prestations de service transport, en **utilisant l'anglais** lorsque nécessaire.

- Il s'assure de la qualité du service et du respect des engagements pris auprès des clients, dans le cadre des réglementations (prévention des litiges et contrôle)
- Il assure le suivi du budget et l'analyse des données économiques de l'activité exploitation des transports (dossiers clients, budget du service, frais de personnel...), dans le cadre de responsabilités qui lui sont spécifiquement confiées.

Concevoir et mettre en oeuvre une prestation de transport terrestre national et international.

- Comptabiliser et contrôler les éléments constitutifs des coûts d'une opération logistique complexe.
- Déterminer l'organisation logistique adaptée à chaque commande de transport.
- Fixer le prix de la prestation globale en établissant une cotation tarifaire en transport de marchandises par route et en incluant les prestations annexes.
- Coordonner et contrôler l'exécution des différentes phases des prestations logistiques en utilisant l'anglais lorsque nécessaire.
- Organiser et contrôler l'ensemble des opérations d'un service d'exploitation des transports.
- Manager les personnels sédentaires et roulants impliqués dans les prestations de service transport, en utilisant l'anglais lorsque nécessaire.
- Prévenir les litiges en suivant et contrôlant la qualité du service logistique rendu, en anglais lorsque nécessaire.
- Assurer le suivi du budget et analyser les données économiques de l'exploitation des transports.

Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre:

- Concevoir, mettre en place et contrôler l'ensemble des moyens matériels, techniques et organisationnels du service exploitation des transports.
- manager les personnels sédentaires et roulants impliqués dans les prestations de service transport, en utilisant l'anglais lorsque nécessaire.
- prévenir les litiges en suivant et contrôlant la qualité du service logistique rendu, en anglais lorsque nécessaire.
- assurer le suivi du budget et analyser les données économiques de l'exploitation des transports - concevoir, mettre en place et contrôler l'ensemble des moyens matériels, techniques et organisationnels du service exploitation des transports .

Rémunération et aides liées au contrat d'apprentissage

L'apprenti est titulaire d'un contrat de travail de type particulier : il est salarié à temps complet de l'entreprise pour le temps passé en entreprise et pour le temps passé dans l'établissement de formation. Il est soumis aux mêmes règles et bénéficie des mêmes avantages que l'ensemble des salariés. Il bénéficie de la même couverture sociale.

Les lois et règlements en vigueur dans l'entreprise (convention collective, accord d'entreprise...) lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. (Code du Travail, Art. L6222-23 à L6222-33)

La rémunération de l'apprenti :

(Code du Travail Art. L6222-27) Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du salaire minimum de croissance (SMIC) et dont le montant, qui varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage, est fixé pour chaque année d'apprentissage par décret pris après avis de la commission permanente du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

L'exonération des cotisations :

(Code du Travail Art. L6243-2) L'Etat prend totalement en charge les « cotisations sociales patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi » dues pour les apprentis occupés par les employeurs inscrits au répertoire des métiers (quel que soit l'effectif) et ceux, inscrits au registre du commerce, occupant moins de 11 salariés (au 31 décembre de l'année précédant la conclusion du contrat d'apprentissage, non compris les apprentis).

Les autres catégories d'employeurs sont exonérées totalement des seules cotisations de sécurité sociale. Le montant des autres cotisations est calculé sur une base forfaitaire.

Aides de La Région Guyane et crédit d'impôt :

LA PRIME APPRENTISSAGE

Elle s'élève à 1000 € par apprenti embauché dans toutes les entreprises de moins de 21 salariés et par année de formation.

LA PRIME D'INSERTION PROFESSIONNELLE D'UN APPRENTI

Une prime de 1 500€ sera versée aux entreprises qui embaucheront leur apprenti en CDI comme suit :
50 % à la fin de la période d'essai ;
50 % à la fin du 6ème mois d'embauche.

LA PRIME AUX MAITRES D'APPRENTISSAGE

Son montant est de 200 € par année de cycle de formation effectué.

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a créé **un crédit d'impôt apprentissage**.

L'article 31 de la loi du 18 janvier 2005 (Loi n° 2005-32) insère les articles 244 quater G, 199 ter F, 220 H dans le code général des impôts (JO du 19 janvier 2005) – Le décret 2005-34 du 31 mars 2005, JO du 1er avril, modifie l'annexe III du code général des impôts et en précise les modalités d'application.

Pôle Emploi-Formation de la CCI Guyane

Quatre dates distinguent désormais l'Espace Consulaire de Formation Jean-Pierre Prévot :

- le 1er décembre 2009, à l'occasion de la pose de la première pierre du bâtiment,
- le 25 mai 2011, à l'occasion de la remise des clés,
- le 30 août 2011, à l'occasion de l'ouverture au public,
- le 7 janvier 2013, à l'occasion de l'inauguration.



Deux entités structurent l'ECF :

- Le Centre de Formation d'Apprentis (le C.F.A.), qui a vu le jour le 7 août 2010,
- l'Ecole de Gestion et de Commerce (l'E.G.C.), qui a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2010.

Le Centre de Formation d'Apprentis

Le Centre de Formation d'Apprentis cumule les avantages d'un centre de formation d'expérience :

- Une expérience de 15 ans dans la formation de niveau bac + 2 et bac + 3,
- un réseau de plus d'une centaine d'entreprises partenaires,
- Des équipes pédagogiques engagées,
- Des taux de réussite équivalent à ceux de la formation initiale.

Les avantages de l'apprentissage

Pour l'entreprise

- Pérenniser l'activité tout en préparant une embauche réussie,
- Prendre une décision gagnante,
- Tester en situation réelle l'opportunité d'une embauche,
- Investir sur les atouts et qualités de la jeunesse,
- Accompagner par le CFA dans le parcours d'embauche de mon apprenti, de la réflexion à la décision,
- Disposer de compétences nouvelles et d'une force de travail utile lorsque mon apprenti prend de l'assurance,
- Partager les pratiques du métier,
- Prendre du recul sur l'activité,
- Réfléchir à l'entreprise et à son développement,
- Préparer l'avenir,
- Créer des liens avec les partenaires,
- Assurer la transmission de mon savoir-faire, sans laquelle mon métier n'a pas d'avenir.

Conditions pour accéder au CFA :

- Avoir le Bac,**
- Etre âgé de 16 à 25 ans.**

L'alternance Un parcours gagnant-gagnant

L'alternance, c'est un point de convergence entre une entreprise et un jeune, l'une exigeant des compétences de bon niveau, l'autre aspirant légitimement à la qualification et à l'expérience professionnelles. Là réside toute la cohérence d'une démarche qui associe emploi et formation.

À l'ECF, scénario en deux temps pour un BTS par alternance...

Le temps de la sélection

Dès le mois de mars : dépôt du dossier de pré-sélection

Les dossiers des jeunes sont recevables de mars à septembre, mais évidemment, le plus tôt est le mieux pour se consacrer ensuite à la recherche d'une entreprise d'accueil.

Première étape, la pré-admission

Une étape qui est déterminante, car éliminatoire à chacune de ses phases. Le responsable pédagogique procède à l'examen du dossier scolaire. S'il est retenu, le candidat est convoqué à des tests et à un entretien. La réussite implique l'admission, définitive après la signature du contrat avec une entreprise.

Précision importante, la pré-admission est impérative. Disposer préalablement d'une entreprise d'accueil n'assure pas un ticket d'entrée à l'ECF. Dans tous les cas de figure, la sélection est rigoureuse.

Deuxième étape, la recherche d'une entreprise

Le jeune est convié à une réunion de techniques de recherche d'emploi, puis suivi individuellement dans sa recherche. Ainsi, il rencontre tous les quinze jours son référent, le chargé de relations entreprises, pour faire le point. Le processus peut s'étendre jusqu'à la fin septembre, les cours commençant en octobre. Il s'achève par la signature du contrat jeune/entreprise.

L'ECF place, entre guillemets, 80 % des jeunes. Mais à la CCIG, on tient à cette démarche volontaire de leur part, quitte à éliminer celui qui ne fait manifestement aucun effort. Pour sa part, l'entreprise n'intervient qu'au moment de la signature du contrat, et c'est elle qui inscrit sa jeune recrue au centre de formation.

Le temps de la formation

Septembre : la rentrée à l'ECF !

La première année s'étend de septembre à juin, la seconde de septembre à avril. Le tempo est parfaitement syncopé : une semaine à l'ECF, une semaine en entreprise, sans suivre le rythme scolaire, et pour cause. En mai de la seconde année, examen final du BTS, un examen d'État. Le contrat avec l'entreprise étant de 24 mois, de date à date, le jeune le poursuit jusqu'à son terme. Suit l'insertion professionnelle dans l'entreprise d'accueil ou non, ou la poursuite d'études.

Les résultats obtenus grâce au contrôle continu contribuent à valider l'examen final. En cas d'échec, l'apprenti peut éventuellement refaire une année. Tout au long du parcours de formation, le jeune peut tabler sur un suivi extrêmement rapproché, en cours comme en entreprise.

Les avantages de l'alternance

- Une formation gratuite, rémunérée par l'entreprise, diplômante et qui constitue autant d'années d'expérience professionnelle,**
- Un réseau de 800 entreprises partenaires,**
- 2 Apprentis sur 3 obtiennent leur diplôme,**
- 9 Apprentis sur 10 parviennent à s'insérer dans le monde du travail.**

Pourquoi un Espace Consulaire de Formation ?

L'ouverture de l'Espace Consulaire de Formation Jean-Pierre Prévot est l'aboutissement d'une démarche visant à optimiser l'offre de formation et son déploiement au service des étudiants guyanais, réalisé depuis 1993 dans le cadre de l'Institut Consulaire de Formation (ICF).

L'autre objectif est aussi de construire des parcours de formation adaptés et innovants, en cohérence avec notre environnement socioéconomique local mais aussi frontalier.

Objectif d'intégration sociale

Forte d'une richesse propre à la grande diversité de sa population, la jeunesse guyanaise doit pouvoir bénéficier d'une élévation de son niveau de qualification, dans tous les secteurs d'activité. Cette intégration sociale passe naturellement par une meilleure qualification de jeunes vivant en Guyane, afin de constituer un vivier local à même de répondre aux besoins du marché du travail. C'est cette volonté qui a motivé l'ouverture de l'Ecole de Gestion et de Commerce.

D'autre part, pour répondre totalement au concept d'«*ascenseur social*», des passerelles ont été créées entre les différentes composantes du dispositif de formation de la CCIG, mais aussi avec certaines filières étatiques existantes : en créant un ensemble homogène veillant à ne laisser personne sur le bord du chemin, en favorisant l'accès à ces formations à ceux déjà formés dans le second degré et dans l'enseignement supérieur qui ne trouveraient pas de réponse locale adaptée mais qui ont la volonté de s'insérer dans le tissu économique local pour le dynamiser.

Genèse du CFA de la CCI Guyane

En 2005, seule 13,3 % de la population des 15-59 ans vivant en Guyane étaient nantis d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 26,8% dans l'Hexagone).

On pouvait observer aussi que :

- Presque la moitié des habitants de Guyane avait moins de 20 ans (deux fois plus que dans l'Hexagone),
- au 15 octobre 2008, 70 000 jeunes étaient scolarisés, + 2,8% par rapport à l'année précédente,
- 38 000 jeunes avaient entre 15 et 29 ans, soit 24% de la population totale,
- 55% d'entre eux n'avaient aucun diplôme,
- Le taux de scolarisation était de 97%.

L'environnement éducatif guyanais

- *Evolution du nombre de bacheliers en forte hausse :*

A la session 2008, 1 325 candidats ont obtenu leur diplôme du baccalauréat, soit 150 de plus qu'à la session 2007.

Les séries générales représentent environ 65% des admis, les séries technologiques 20% et le baccalauréat professionnel 15%.

Cette progression se poursuit en 2009, avec 1 478 bacheliers, dont 698 en baccalauréat général (S, ES et L), soit une progression de 14% par rapport à l'année précédente.

- *Elévation de niveau dans les diplômes :*

En ce qui concerne le niveau des néo-bacheliers, on constate qu'il est aussi en hausse. La proportion de bacheliers récompensés d'une mention (Assez Bien, Bien ou Très Bien) est, en effet, passée de 28% en 2007 à 29% en 2008.

- *Difficultés d'orientation Post-BAC :*

Sur ces 1 325 admis de la session 2008, 925 bacheliers poursuivent des études dans le supérieur à la rentrée 2008, soit 69,8%.

Après la session 2007, ils étaient 837 à avoir poursuivi, soit 71,5% des admis.

Pour une grande majorité, c'est vers l'université qu'ils s'orientent (61%), 23,2% se dirigent vers une section de technicien supérieur (STS) ; 9,4% optent pour un Institut Universitaire de Technologie (IUT) et 6,4% pour une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

- *Formation supérieure en Guyane :*

Les deux licences tertiaires proposées alors par l'Université de Guyane (IESG – Institut d'Etudes Supérieur de Guyane) sont le Droit et l'AES (Administration Economique et Sociale) et elles ne satisfont pas pleinement les étudiants qui, à l'image de ceux de l'Hexagone, sont en Guyane à la recherche de formations clairement tournées vers la professionnalisation.

L'offre de formations, en somme, reste relativement restreinte. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Orientations générales :

Les propositions formulées par la CCIG en terme de formation intègrent totalement les paramètres énoncés plus haut, visant à :

- Satisfaire les besoins immédiats et du court terme par des formations d'ajustement répondant directement aux attentes recensées des entreprises,
- Satisfaire les besoins sur le court ou moyen terme sur des secteurs structurellement déficitaires (comptabilité) ou à forte évolution (distribution),
- Satisfaire les besoins sur le moyen et long terme, sur des fonctions d'encadrement s'adaptant à des secteurs différenciés et permettant leur dynamisation.

L'ouverture de l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) et, à terme, d'une classe préparatoire à l'entrée dans les grandes écoles de commerce (prépa HEC) répondent à ce défi.

L'ouverture d'un CFA proposant des formations consulaires dans les domaines de la comptabilité, de la distribution et de la vente, répond globalement à ces objectifs.

Qui était Jean-Pierre Prévot ? Un bâtisseur doublé d'un visionnaire

M. Jean-Pierre Prévot, né à Cayenne le 3 août 1939, avait réussi la prouesse de gouverner à la fois la vie qu'il s'était choisie et l'histoire dont il avait hérité.

Fils du notaire Paul Prévot et de Lucienne Zulémaro, il avait lui-même été clerc de notaire.

Son parcours consulaire a débuté véritablement en 1974, date à laquelle il a intégré le Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Deux ans plus tard, en 1976, Mr Jean-Pierre Prévot accédait à la présidence. Cette fonction, il allait l'exercer jusqu'en 2000, avant d'être élevé à la dignité de Président d'honneur.

Parallèlement ou successivement, il avait présidé aux destinées des CCI des DOM, du Comité de Promotion de la Guyane, du Conseil d'administration d'Air Guyane, de la Société Financière de la Guyane.



M. Jean-Pierre Prévot

Chevalier de l'ordre national du mérite et du mérite agricole, Membre du CESR, Monsieur Jean-Pierre Prévot avait également exercé en qualité de cogérant de la Société des rhums Saint-Maurice et de SOTRAPMAG, de gérant de la STMG, d'administrateur de Guyanor Ressources, de Directeur général délégué d'Euro Ressources.

Au cours de ces années au sein de l'Institution consulaire, il était animé d'une forte résolution et s'était engagé totalement à développer son pays. Pétilillant d'idées, Jean-Pierre Prévot avait initié de nombreux projets : les nouveaux locaux de la CCIG, l'actuelle structure aéroportuaire et l'allongement de la piste d'atterrissage, les aménagements des ports de Dégrad-des-Cannes et du Larivot, l'Antenne consulaire de Saint-Laurent, l'Institut Consulaire de Formation (ICF).

A ses desseins pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane, il avait ajouté le Parc d'activités à Rémire-Montjoly, les premières ébauches d'une coopération économique régionale avec le Brésil, le Surinam et le Guyana ainsi qu'un resserrement des liens avec les CCI des autres DOM.

CONTACT :

Mme Bernadette Alexandre
Tél : 0594 29 96 83